



GDON du Libournais
BP 15 - 14 rue Guadet - 33330 Saint-Emilion
Email : animateur@gdon-libournais.fr
Tel : 06 82 43 69 81

Bulletin Technique 17

Le 02 août 2018

Le GDON du Libournais est contributeur du BSV Aquitaine. Ce bulletin prend en compte [le BSV Aquitaine Viticulture 17 du 31 Juillet 2018](#).

Les estimations des niveaux de pression et de risques présentées dans ce bulletin sont établies sur la base de réseaux d'observation menés dans le cadre de protocoles standardisés. Ces données sont analysées par des techniciens spécialisés en épidémiologie-surveillance. Les résultats diffusés représentent une tendance générale de la situation au vignoble. Elle ne peut se substituer à une analyse des risques individuelle et nécessite d'être adaptée aux spécificités de chaque parcellaire.

Le suivi de notre réseau de pièges est réalisé en collaboration avec la FREDON Aquitaine, les groupes Vitivista, Ets Touzans, Soufflet Vigne et les ADAR de secteurs. Le suivi des maladies cryptogamiques et la modélisation des risques sont réalisés en collaboration avec l'IFV Blanquefort et Géosens et Promété.

L'ESSENTIEL EN QUELQUES MOTS

| | |
|--------------------------|--|
| Phénologie | Avance rapide la véraison (20 % en moyenne) |
| Tordeuses | Départ de 3 ^{ème} vol et premières pontes identifiés sur un unique site |
| Mildiou | Période moins favorable jusqu'au 8 août mais forte pression nécessitant un maintien de la protection selon état sanitaire constaté |
| Flavescence Dorée | Déclenchement d'un nouveau traitement sur MONT01, MONT03, PUI01, STSU02, STEM01, STET01 (voir page 5) |
| Oïdium | Arrêt de la protection conseillé sauf parcelles déjà touchées |

Phénologie au vignoble

Observations réalisées les 31 juillet et 1^{er} août

Des baies vérees sont maintenant présentes sur la quasi-totalité du vignoble. Le niveau moyen de véraison observé sur un réseau de 28 parcelles est de 18%. Celui-ci variait de 0, dans des situations particulièrement tardives, à 60% en secteur plus précoce.



Synthèse Météorologique

Synthèse météo du 26 juillet au 1^{er} août

Après une dernière journée de forte chaleur jeudi 26, le weekend s'est déroulé sous un ciel couvert, avec des températures plus fraîches et un épisode pluvieux recensé dans la nuit de vendredi à samedi, les cumuls variant de 0.2 à 11.8 mm. Le beau temps a fait son retour dès lundi 30 et les températures sont en hausse depuis.

Tableau 1 : Données météorologiques : du 26 juillet au 1^{er} août 2018

| STATIONS- Lieux dits (26 juillet au 1 ^{er} août 2018) | Température Min. obsv | Température Max. obsv | Température Moyenne | Précipitation (Cumul en mm) |
|---|--------------------------|--------------------------|------------------------|--------------------------------|
| LIBOURNE-Garderosse | 15.1 | 35.5 | 23.6 | 11.8 |
| LUSSAC-Pichon | 13.7 | 35.3 | 23.2 | 7 |
| MONTAGNE-Goujon | 13.2 | 35.5 | 22.9 | 3 |
| NEAC Lavergne | 13.6 | 38.4 | 23.7 | 4 |
| POMEROL-Evangile | 14.8 | 35.7 | 23.4 | 9 |
| ST CHRISTOPHE -la Pelleterie | 15.7 | 34.3 | 23.3 | 0.2 |
| ST EMILION-Gare SNCF | 14 | 36.2 | 23.4 | 1.5 |
| ST EMILION- La Marzelle | 14.2 | 35.7 | 23 | 11.5 |
| ST EMILION Gendarmerie | 14.9 | 35.6 | 23.2 | 3.8 |
| ST ETIENNE DE LISSE-Mangot | 15.1 | 34.9 | 23.1 | 4.2 |
| VIGNONET-ST PEY - La Vergne | 12.1 | 35.8 | 23 | 1.5 |

Météo prévisionnelle (sources CIVB, Météociel, Météo Blue, Promété) : du 2 au 8 août

L'épisode caniculaire devrait se poursuivre jusqu'à mardi 7 août, avec des températures supérieures à 20°C la nuit et à 35°C au plus chaud de la journée. Un retour des nuages et des pluies est prévu pour le mercredi 8 (T°C autour de 27°C et cumuls variant de 2 à 10 mm selon les sources).



Les participants au réseau peuvent réaliser les relevés le jeudi / vendredi

BILAN DES PRESSIONS VERS DE GRAPPE (2^{ème} vol et génération résultante)

Pour un bilan détaillé des pressions vers de grappe de 2^{ème} génération, reportez-vous au [bulletin 16 du 26 juillet 2018](#).

DEPART DU 3^{ème} VOL ET PONTES ASSOCIEES

Le réseau de pièges alimentaires a permis de mettre en évidence **un départ de 3^{ème} vol entre le 27 et le 30 juillet sur la commune de Libourne-Garderosse, avec des premières pontes découvertes le 01 août** (majoritairement fraîches et un stade tête noire) sur une parcelle sensible. Une capture sur piège sexuel ayant été observée sur un autre site proche par nos partenaires (Ets Touzan).



Photo 1 : Captures d'eudémis dans piège alimentaire de Libourne le 01/08/18 (GDON Libournais)

Malgré des recherches exhaustives et quelques rares captures isolées sur pièges sexuels à Lalande de Pomerol, Montagne, Lussac et Saint Sulpice de Faleyrens, **il n'a pas été possible d'identifier d'autres sites présentant un départ de vol et des pontes**. Cette date de départ de vol est atypique car très précoce et visible sur un unique site, **elle ne représente peut-être pas la tendance générale**.

Le 3^{ème} vol peut donc être considéré comme débuté ou imminent, a minima sur les secteurs précoces de notre GDON (appellations Pomerol, Lalande de Pomerol, Sud de Saint Emilion) mais reste pour l'instant très difficile à décrire dans la majeure partie des situations.

STRATEGIE POUR LES JOURS A SUIVRE

Dans les parcelles ayant subi des pressions larvaires de G2, il est conseillé de procéder à des comptages de pontes réguliers **afin de s'assurer de la présence du ravageur avant toute décision d'intervention**. En effet, certains éléments laissent prévoir un 3^{ème} vol de longue durée et **les pontes ne sont pour l'instant pas généralisées**. La période caniculaire des jours à suivre pourrait jouer un rôle d'ovicide naturel (si T°C sur végétal >34°C) car elle paraît bien synchronisée avec le départ de vol dans ces zones.

SURVEILLANCE de la pression Cicadelle Verte

Pour rappel, la décision d'une intervention phytosanitaire contre ce ravageur doit être prise **sur la base d'un comptage larvaire**. En effet, ce sont les piqures réalisées par les larves pour se nourrir qui peuvent entraîner des grillures sur le feuillage en fin de saison.

Le seuil communément admis est de 100 larves pour 100 feuilles mais reste à relativiser en fonction d'autres facteurs, notamment l'état général du feuillage et la durée de présence des larves au vignoble. Lors de vos comptages, il est également nécessaire de bien différencier les larves de cicadelles vertes (*Empoasca vitis*) des larves de cicadelles italiennes (*Zygina rhamni*), présentes à cette période mais qui ne représentent pas de nuisance.

Des observations menées le 25 juillet sur un réseau de 20 parcelles jugées sensibles (fort historique ou fortes captures d'adultes sur piège jaune) ont démontré une très faible activité de ce ravageur au vignoble. **En effet, la moyenne de présence de larves est de 8% et varie de 0 à 20% sur ce réseau**. Ce niveau de population est identique à celui observé il y a deux semaines (8% en moyenne sur 15 parcelles).



Cicadelle de la Flavescence Dorée :

DECISION DE RENOUVELLEMENT DE TRAITEMENT OBLIGATOIRE DANS LES ZONES CONCERNES

IMPORTANT : Rappel du protocole

La décision de renouvellement de Traitement Obligatoire concerne uniquement les zones déjà traitées courant Juin 2018. Référez-vous au courrier du 26 avril 2018 pour connaître vos parcelles concernées si besoin.

Le renouvellement de traitement ne s'applique pas aux parcelles ayant déjà été traitées 2 fois à l'aide de Pyrèvert, sauf consignes spécifiques du GDON.

Le déclenchement d'un TO est basé sur les résultats de piégeage de l'insecte vecteur. Ces suivis se termineront **le mardi 07 août 2018** et les résultats actuels ne **SONT DONC PAS DEFINITIFS**. Pour les vignerons ayant un parcellaire réparti sur plusieurs zones de traitement, nous vous conseillons d'attendre le 07 août 2018 afin de disposer de l'ensemble des éléments avant toute intervention. Le déclenchement d'un traitement peut être effectué dès à présent et jusqu'au 26 août 2018.

En date du 02 août, le renouvellement du Traitement est déclenché sur les zones :

MONT01, MONT03, PUI01, STEM01, STSU02, STET01

Tableau 2 : Décision de renouvellement de TO-2018

| ZONES | Décision de renouvellement de Traitement au 02/08/2018 |
|------------|--|
| ART01 | NON, décision finale le 07/08 |
| BILLAUX | NON, décision finale le 07/08 |
| COND01 | NON, décision finale le 07/08 |
| COND02 | NON, décision finale le 07/08 |
| LAL01 | NON, décision finale le 07/08 |
| LAL02 | NON, décision finale le 07/08 |
| LAL03 | NON, décision finale le 07/08 |
| LUS01 | NON, décision finale le 07/08 |
| LUS03 | NON, décision finale le 07/08 |
| LUS04 | NON, décision finale le 07/08 |
| MONT01 | OUI, Traitement obligatoire suite à dépassement de seuil |
| MONT03 | OUI, Traitement obligatoire suite à dépassement de seuil |
| MONT04 | NON, décision finale le 07/08 |
| MONT05 | NON, décision finale le 07/08 |
| NEAC01 | NON, décision finale le 07/08 |
| PUI01 | OUI, Traitement obligatoire suite à dépassement de seuil |
| PUI03 | NON, décision finale le 07/08 |
| PUI04 | NON, décision finale le 07/08 |
| STEM01 | OUI, Traitement obligatoire suite à dépassement de seuil |
| STET01 | OUI, Traitement obligatoire suite à dépassement de seuil |
| STSU02 | OUI, Traitement obligatoire suite à dépassement de seuil |
| STSU03 | NON, décision finale le 07/08 |
| STSU04 | NON, décision finale le 07/08 |
| STSU05 | NON, décision finale le 07/08 |
| Zone_1_ART | NON, décision finale le 07/08 |

Maladies Cryptogamiques

OBSERVATIONS GENERALES DES MALADIES FONGIQUES

SYNTHESE DES RISQUES CRYPTOGRAMIQUES du 2 au 8 août

La sensibilité des grappes aux différentes maladies diminue avec l'avancement rapide de la véraison et la météorologie n'est favorable à aucune maladie cryptogamique jusqu'au retour de l'épisode pluvieux (à confirmer) prévu le 08 août.

Mildiou : Malgré des conditions actuellement moins favorables à la maladie, la protection phytosanitaire peut être maintenue en continu selon l'état sanitaire du parcellaire. Des augmentations d'attaques sur grappes sont encore signalées (source BSV) et il est également nécessaire de maintenir un feuillage fonctionnel pour la maturation des baies.

Black rot : Pas de nouvelle progression des symptômes. La thématique ne doit être prise en compte par le choix des matières actives que sur les parcelles déjà touchées.

Oïdium : L'arrêt de la protection est désormais conseillé, à l'exception des parcelles présentant des symptômes pour lesquelles il faudra attendre la fin de la véraison.

L'équipe du GDON du Libournais